Résumé non technique de l'étude d'impact

Projet de centrale photovoltaïque du Grand Guéret

Maître d'Ouvrage : SAS Centrale Photovoltaïque du Grand Guéret

Adresse du Demandeur :

EDF EN France

Cœur Défense - Tour B

100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

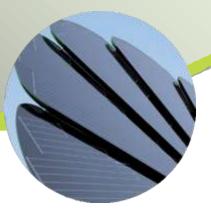
Adresse de Correspondance :

EDF EN France - Agence de Toulouse 48, route de Lavaur CS83104 31131 Balma Cedex

Mail: paul.chabas@edf-en.com

Décembre 2017





Région Nouvelle Aquitaine

Département de la Creuse (23)

Communes de Guéret et Saint-Fiel





SOMMAIRE

1.	PR	ESENTATION DU PROJET2	
2.	CO	NCERTATION ET INFORMATION7	
3.	ET	UDE D'IMPACT7	
	3.1.	CHOIX DE LA LOCALISATION ET DU PROJET RETENU	8
	3.3.	SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT	
	3.1.	IMPACTS DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES	20
	3.2.	IMPACT SUR LES SITES NATURA 2000	
	3.3.	MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	30
	3.4.	Couts des mesures	
	3.5.	ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS	31
	3.6.	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC L'AFFECTION DES SOLS DEFINIS PAR LE DOCUMENT D'URBANISME	
	OPPO	SABLE ET LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3′
	3.7.	METHODOLOGIE, AUTEUR ET DIFFICULTES RENCONTREES	
1	CC	NCLUSION 32	



1. Presentation du projet

Le projet photovoltaïque du Grand Guéret s'étend sur 16,71 ha (zone clôturée) sur les communes de Guéret et de Saint-Fiel dans le département de la Creuse et la région Nouvelle-Aquitaine (cf. carte présentée en page suivante). Le projet s'implante à l'est de la zone industrielle des Garguettes, au nord de la commune de Guéret sur une emprise foncière appartenant à la Communauté d'agglomération.

La centrale atteindra une puissance totale de 14,30 MWc. Elle permettra ainsi d'alimenter 6 823 habitants et de réduire l'émission de gaz à effet de serre de 1 150 tonnes par an (par rapport aux émissions moyennes dues à la production d'électricité en France en 2016, données RTE).

La centrale photovoltaïque est composée :

- De modules (ou panneaux), résultant de l'assemblage de plusieurs cellules. Un module photovoltaïque transforme ainsi l'énergie solaire en énergie électrique ;
- De structures sur fondation fixes qui supportent les modules ;
- D'un réseau électrique comprenant un poste de conversion qui est relié à un poste de livraison. Le poste de livraison centralise la production électrique de la centrale photovoltaïque et constitue l'interface avec le réseau public de distribution de l'électricité;
- De chemins d'accès aux éléments de la centrale ;
- D'une clôture afin d'en assurer la sécurité ;
- De moyens de communication permettant le contrôle et la supervision à distance de la centrale photovoltaïque.

L'exploitation de la centrale photovoltaïque ne génère pas de déchet, ni d'émissions de polluants dans l'air, ni dans le sol ni dans l'eau, et ne nécessite pas de prélèvement ni de consommation d'eau.

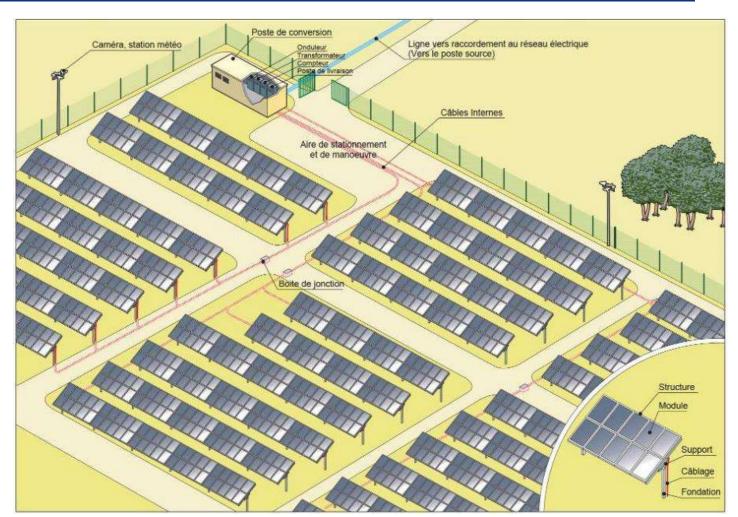


Schéma de principe d'une centrale-type photovoltaïque



Les principales caractéristiques de la centrale sont les suivantes :

Puissance crête installée (MWc)	14,30
Technologie des modules	silicium cristallin
Surface du terrain d'implantation, emprise de la zone clôturée (ha)	16,71
Longueur des clôtures installées (m)	2234
Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires (ha)	7,10
Ensoleillement de référence (kWh/m²/an)	1249
Productible annuel estimé (GWh/an)	15,717
Equivalent consommation électrique annuelle par habitants	6 823
Co ₂ évité en tonnes /an	1150
Nombre de structures	403 + 36 + 81
Hauteur maximale des structures	2,6
Inclinaison des structures	15
Distance entre deux lignes de structures ¹	2,95
Nombre de poste de livraison	1
Nombre de poste de conversion	2
Surface défrichée (m²)	42 154

Principales dimensions du projet de centrale thermique du Grand Guéret

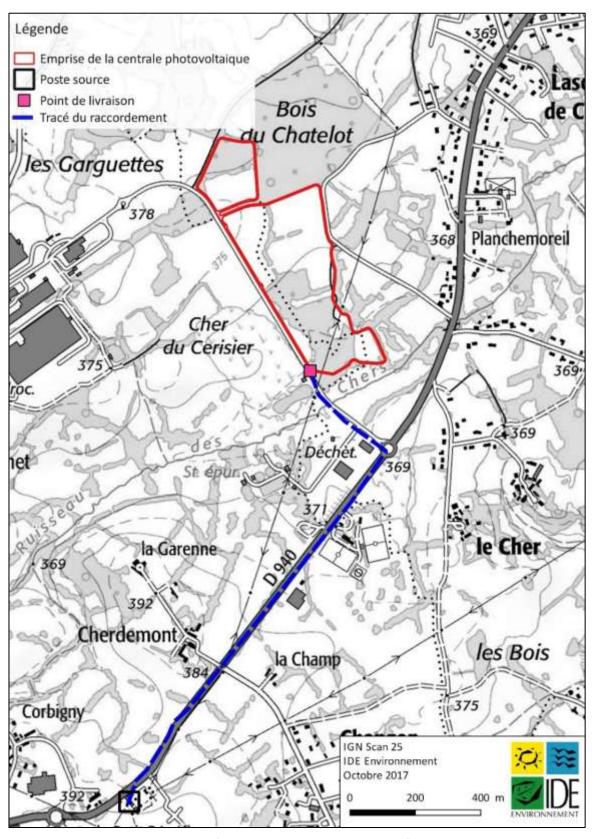
Le chantier de construction s'étendra sur une période d'environ 4 mois.

Le réseau électrique externe qui reliera le poste de livraison de la centrale au poste source public sera un réseau de câbles électriques enterrés. Le principe du raccordement est le suivant :

- Le raccordement sera réalisé au niveau du poste de Guéret situé à 1,6 km du poste de livraison ;
- Le raccordement empruntera les réseaux existants ;
- Le raccordement sera positionné par encorbellement au droit du pont du ruisseau des Chers.

La solution de raccordement étudiée dans le cadre de l'étude d'impact est la solution proposée par le gestionnaire du réseau public de distribution de l'électricité (Enedis).

L'impact du raccordement sur le milieu naturel et sur le milieu physique est inexistant. L'impact du raccordement sur le milieu humain et le paysage est faible (voisinage, trafic, bruit...etc.), limité à la période du chantier et circonscrit à l'avancement du chantier entre le site et le poste de raccordement.

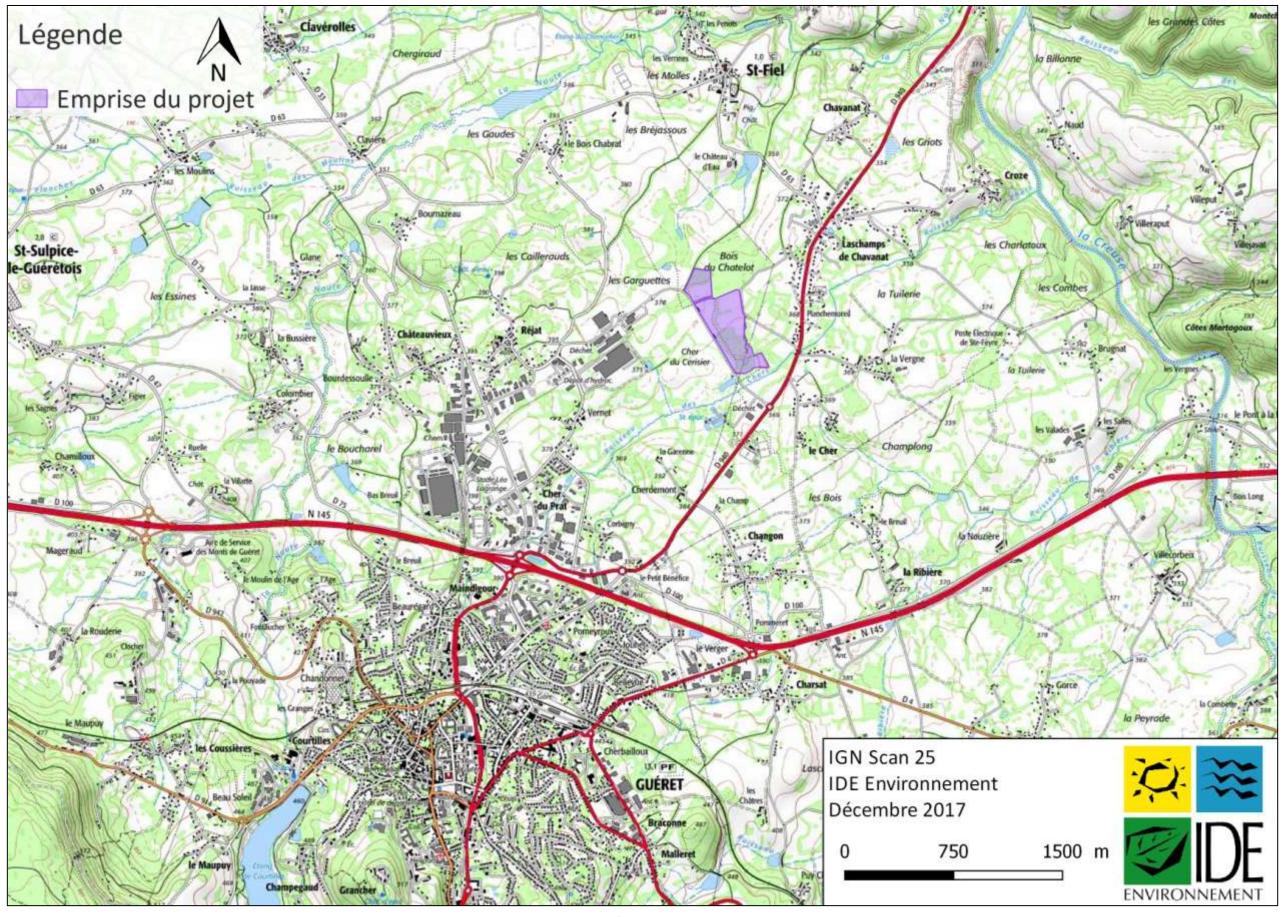


Tracé du raccordement envisagé

Décembre 2017 Page 3 sur 33

¹La distance s'entend comme la distance au sol la plus courte entre les modules de deux lignes



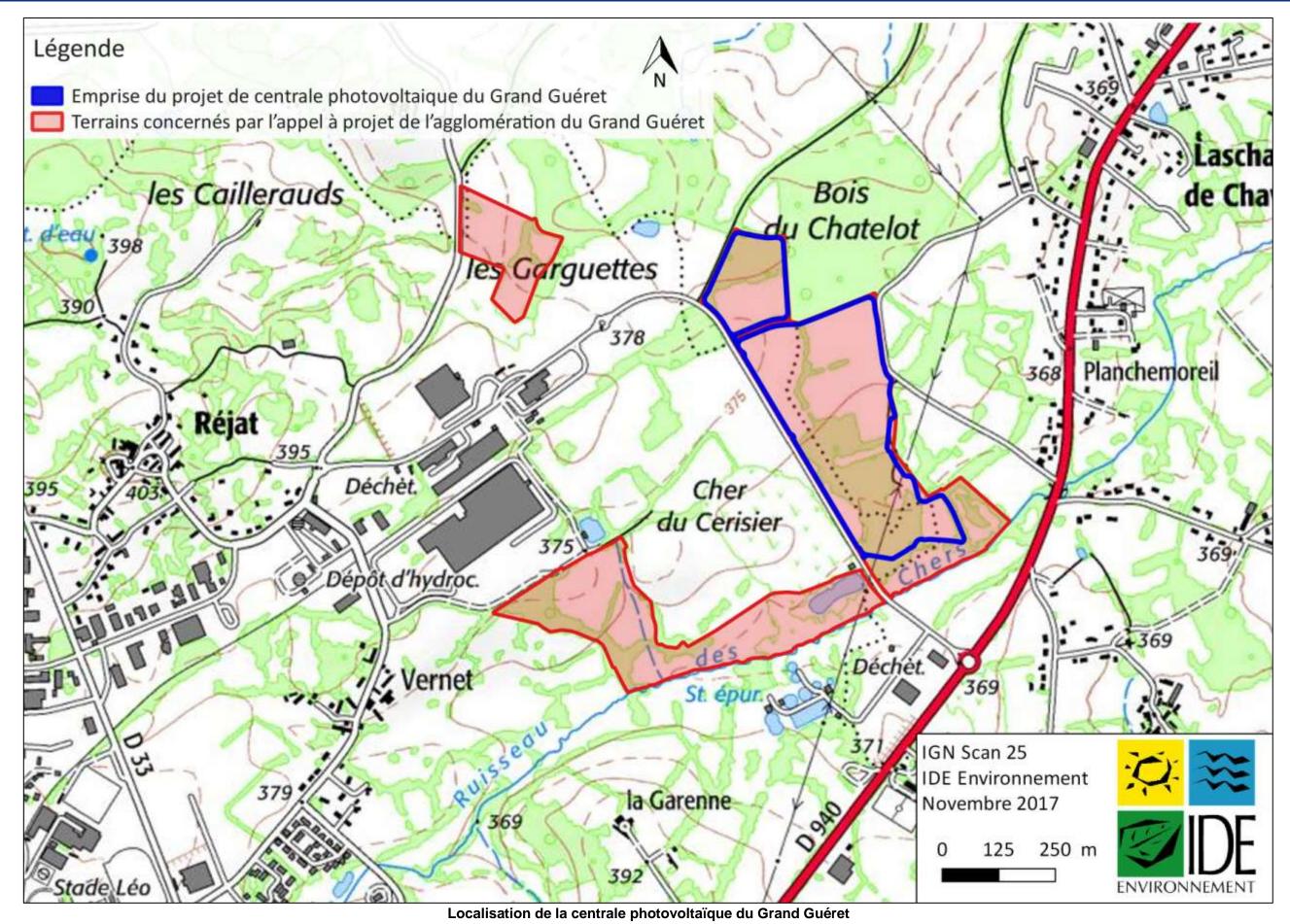


Localisation géographique du projet

Décembre 2017 Page 4 sur 33

Page **5** sur **33**







EDF EN France

Coeur Défense, Bât 1, La Défense 4 90 Esplanade du Général de Gaulle 92933 Paris La Défense cedex



Département 23

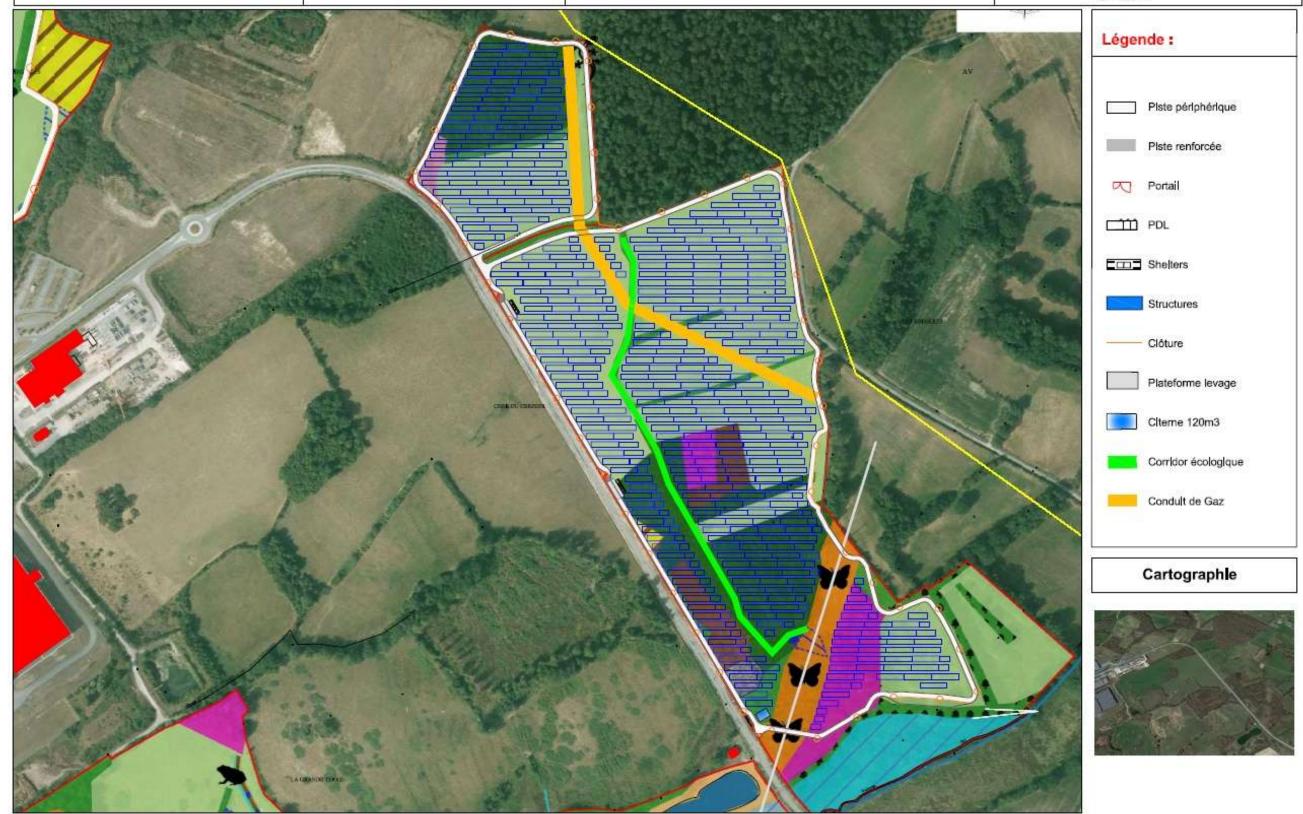
Commune: GUERET

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTA QUE DE GRAND GUERET

Caractéristiques du projet :

- Puissance électrique installée : 11.4 MWé
 Puissance crête installée : 14.3 MWc
 Nombre de structures : 520

10/11/2017





2. CONCERTATION ET INFORMATION

Des rencontres et des réunions de travail et de concertation ont été organisées avec les principaux interlocuteurs des administrations (Mairie de Saint Fiel, Communauté d'Agglomération du Grand Guéret) au cours de l'année 2017. Des réunions de travail ont eu lieu entre le porteur de projet et les cabinets spécialisés en environnement, biodiversité et paysage mandatés pour réaliser le dossier d'étude d'impact de façon à intégrer l'ensemble des problématiques environnementales au cœur de la conception du projet.

3. ETUDE D'IMPACT

Les centrales photovoltaïques au sol présentent un atout certain pour la protection de l'environnement global. Mais elles sont potentiellement porteuses d'impacts sur leur environnement proche, principalement sur le plan paysager et sur le milieu naturel.

Au titre de l'article R.122-2 du code de l'Environnement, les projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc sont soumis à étude d'impact. A ce titre, ces projets font l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement (article R512-6 du Code de l'environnement).

Une étude d'impact consiste en premier lieu à établir l'état actuel du site et de son environnement, pour déterminer une variante préférentielle et en évaluer les risques d'impacts liés aux effets du projet, qu'ils soient temporaires (chantier) ou durables (exploitation), et ainsi déterminer les mesures adéquates d'évitement, de réduction ou de compensation de ces impacts potentiels.

Décembre 2017 Page **7** sur **33**



3.1. CHOIX DE LA LOCALISATION ET DU PROJET RETENU

Le projet retenu s'inscrit pleinement dans les ambitions internationales, européennes, et nationales de production d'énergie par des sources renouvelables.

Dans le cas d'une centrale photovoltaïque, le choix porte avant tout sur la détermination du site d'implantation. Les critères du choix du site sont déterminants pour la réussite du projet. Les préoccupations environnementales, paysagères, techniques, et réglementaires, ont été intégrées en amont de la conception du projet, en phase de prospection des terrains en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Ce projet a été initié dans le cadre de la volonté politique affirmée de favoriser le développement des énergies renouvelables, mis en avant au travers du SCOT et de l'ensemble des documents de programmation en découlant.

La communauté d'agglomération dispose d'un foncier disponible important au lieu-dit Cher du Cerisier, classé en zone U aux PLU des Communes de Guéret et de St Fiel.

D'un point de vue paysager, le choix du site par la communauté d'agglomération s'est porté sur un territoire capable d'intégrer une grande surface de panneaux photovoltaïques, et à l'écart d'enjeux paysagers importants. Le secteur propice à l'implantation du projet est situé sur une zone d'activité sans visibilité lointaine. Il s'agit d'une zone réservée à l'implantation d'activités industrielles.

Les terrains proposés par l'Agglomération pour l'étude du développement d'un parc photovoltaïque, ont été privilégiés parce que ceux —ci offrent des caractéristiques d'orientation et de pentes naturelles favorables. Des équipements structurants sont proches du site (défense incendie, poste source de distribution électrique...). Cependant des contraintes existantes grèvent ces terrains. On peut citer la présence d'une conduite de transport de gaz naturel, d'une ligne haute tension du réseau de transport d'électricité. Ces deux réseaux traversent les parcelles et constituent des équipements qui rendent compliqué et onéreux la construction de bâtiments industriels, et favorise donc un parc photovoltaïque, de par sa souplesse d'implantation.

Enfin en proposant ces terrains (dont ceux à valeur environnementale connue) la communauté d'Agglomération, souhaite développer un projet exemplaire en matière de développement durable capable d'associer production d'énergie renouvelable avec la préservation des milieux humides.

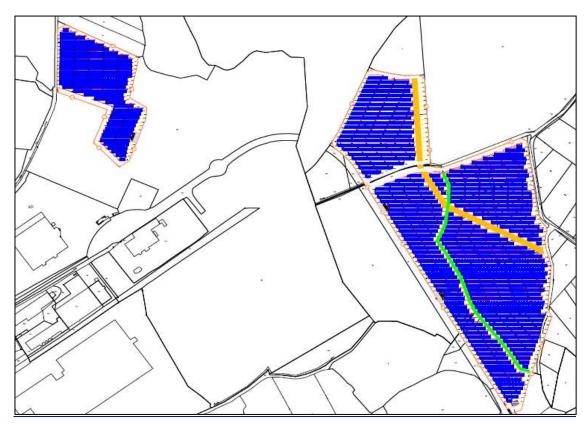
Le projet de parc photovoltaïque initial (V0) a évolué au cours des mois pour limiter son impact au sol, prendre en compte la faune, la flore et les habitats, les contraintes techniques, paysagères et financières.

La configuration retenue est celle jugée la mieux adaptée au site d'implantation.

La variante retenue par EDF Energies Nouvelles est la variante qui préserve 98,2 % de zones humides et qui conserve au maximum les haies et les arbres. Les réajustements de la variante V0 ne sont pas sans conséquence sur la puissance installée du projet final et donc sur son productible. Le projet final présente 275 structures de moins que le projet initial ; ce qui correspond à une diminution de puissance installée de 10,3735 MWc.

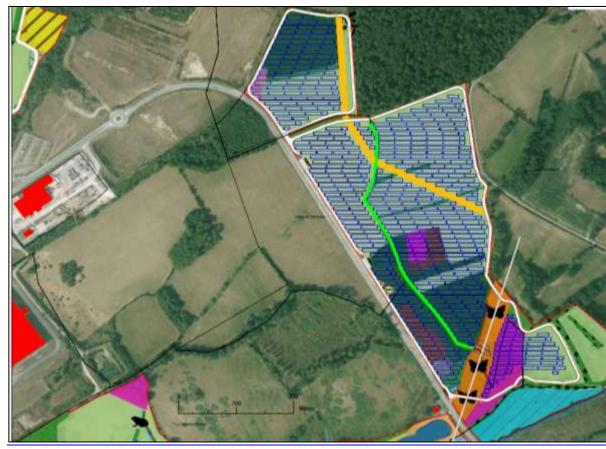


Variante initiale (V0)

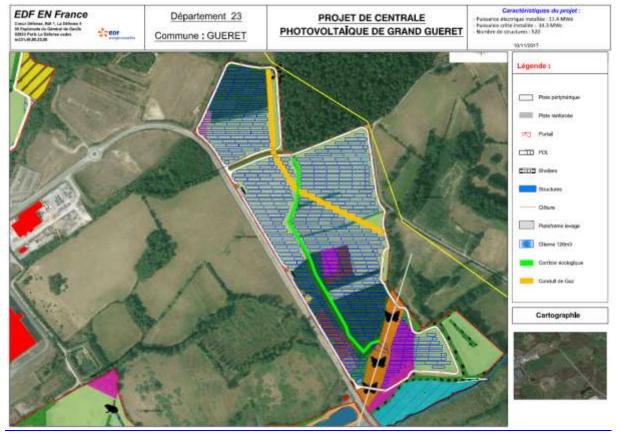


Variante 1 (V1)









Variante retenue (Vf)



3.2. SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT

Milieu physique

Le secteur du projet présente des hivers frais et humides, des étés chauds et des précipitations plus élevées en automne. Le site est soumis à un vent dominant en provenance majoritairement du Sud-Ouest. Des phénomènes météorologiques extrêmes tels que des gelées, des brouillards, des vents forts ou des orages peuvent exister dans le secteur de l'aire d'étude immédiate. Le gisement solaire est favorable à l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque.

Le terrain retenu a une altitude comprise entre 365 et 378 mètres environ. La topographie du site ne constitue pas une contrainte importante pour l'implantation de la centrale photovoltaïque. Les sols sont marqués par la prédominance de granite, de sables et de galets constituant des assises de bonne fondation. Des études géotechniques préalables à la réalisation du projet devront seront réalisées afin de déterminer les contraintes et exigences constructives à prendre en compte afin d'assurer la stabilité et la pérennité des ouvrages (nature et profondeur des fondations...).

Le terrain retenu se situe au niveau d'une masse d'eau souterraine à l'état quantitatif et qualitatif bon. Le terrain n'intercepte aucun cours d'eau mais est située à proximité du ruisseau des Chers, affluents de la Creuse dont l'état écologique est jugé bon par le SDAGE 2016- 2021. Ce ruisseau ne fait pas l'objet d'usages particuliers.

Différents documents de planification visent à encadrer la gestion de la ressource en eau afin de la préserver (SDAGE Loire-Bretagne, Contrat de milieux Gartempe).

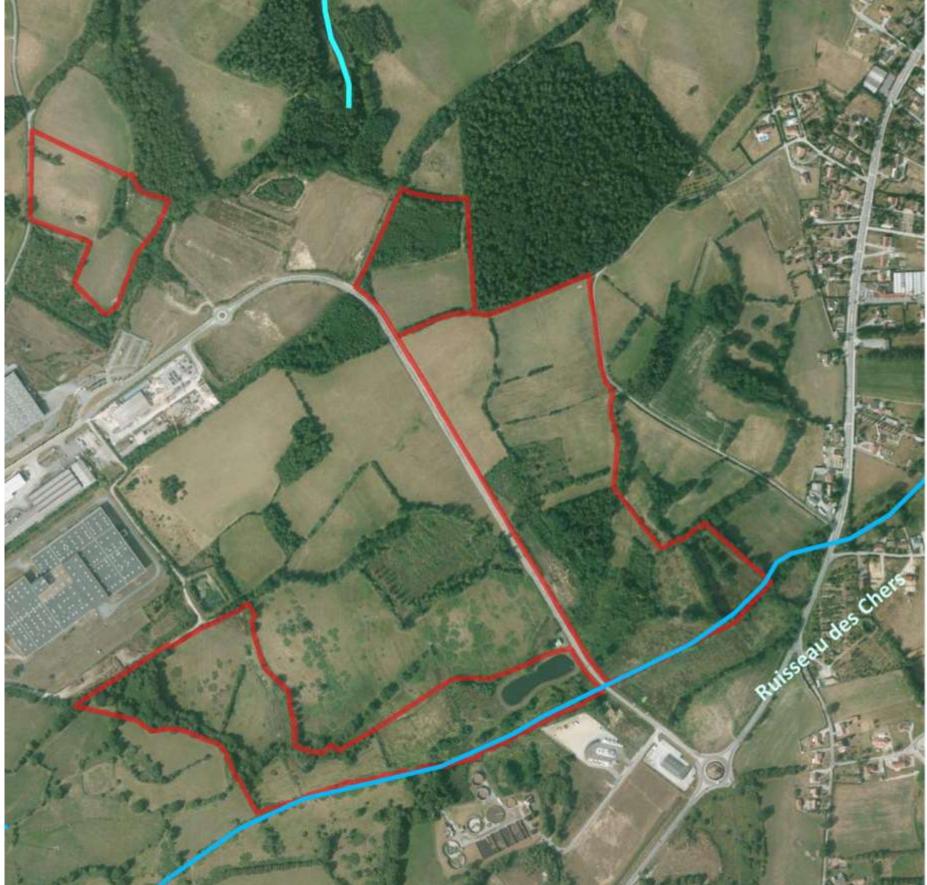
Les communes de Guéret et de Saint-Fiel ne sont concernées par aucun PPRI (Plan de prévention des risques Inondations). Les communes concernées par l'aire d'étude immédiate sont concernées par deux risques naturels: le risque phénomène climatique et le risque sismique (faible).

La synthèse des enjeux environnementaux en relation avec le milieu physique est présentée dans le tableau et la carte de synthèse suivante :

Thème environnemental	Diagnostic de l'état actuel	Niveau de l'enjeu
Météorologie	 Climat de type océanique altéré par la présence du relief. Hivers doux et étés chauds. Températures sans excès, ni en hiver, ni en été. Climat frais et humide en hiver. Phénomènes météorologiques extrêmes (gelées, neige, orages) relativement rares mais possibles au sein de l'aire d'étude immédiate. Rayonnement global moyen de 1 249 kWh/m²/an¹ favorable à l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque. Vitesse moyenne du vent de 2,9 m/s. Le nombre moyen de jours avec des rafales supérieurs à 16 m/s et 28 m/s est environ respectivement de 37,1 et 0,4), Vents Sud-Sud-ouest majoritaires. 	FAIBLE
Géomorphologie	 Aire d'étude immédiate relativement plane située entre 365 et 378 m d'altitude. Aire d'étude immédiate concernée par deux formations superficielles et alluviales et une formation éruptive. Sols superficiels constitués de granites, de sables et galets. 	FAIBLE
Eaux souterraines et superficielles	 Une masse d'eau souterraine au bon état chimique et quantitatif. Aire d'étude immédiate située entre deux petits cours d'eau : le ruisseau des Chers et un ruisseau temporaire. Présence du ruisseau des Chers qui jouxte l'aire d'étude immédiate. Aucun captage d'eau potable au sein de l'aire d'étude immédiate. Rejets de la station d'épuration de Guéret au niveau des terrains du projet. Aire d'étude immédiate classée en zone sensible à l'eutrophisation. Projet concerné par le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021. 	FORT
Risques naturels	Risque sismique faible.Risque phénomène météorologique.	FAIBLE

Valeur de l'enjeu Positif Nul Très faible Faible Modéré Fort Très fort







Légende

Aire d'étude immédiate

Eaux superficielles

- Ruisseau temporaire
- Ruisseau des Chers Préservation du bon état qualitatif quantitatif des eaux

IGN Orthophotoplan IDE Environnement Septembre 2017

200 m ENVIRONNEMENT

100 200

Synthèse des enjeux associés au milieu physique



Milieux naturel

a) Etudes bibliographiques

A proximité de l'aire d'étude rapprochée, plusieurs zonages environnementaux sont présents (ZNIEFF I et II) sans toutefois recouper l'aire d'étude immédiate. Il apparaît toutefois que ces zonages ne constituent pas un réel enjeu pour le projet puisque les liens avec celui-ci sont limités ou indirects (connexion aérienne discontinue pour les oiseaux par exemple) voire inexistants.

Sur la base de données Faune Limousin, mais aussi selon les observations du Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin, on note la présence sur les communes de Guéret et de Saint-Fiel de nombreuses espèces protégées pouvant constituer un enjeu dans plusieurs groupes taxonomiques.

Pour ces espèces, les campagnes de terrain ont ainsi eu pour but de détecter leur présence éventuelle mais aussi de préciser leur utilisation potentielle du milieu au sein de l'aire d'étude immédiate afin de pouvoir caractériser au mieux les enjeux.

En ce qui concerne la flore, d'après la base de données du Conservatoire Botanique National Massif Central, de nombreuses espèces végétales protégées ont été observées historiquement sur les communes de Guéret et de Saint-Fiel.

b) Zones humides

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent au sein de l'aire d'étude.

Une plante protégée au niveau régionale a été identifiée au cours des campagnes de terrain. Cette plante, l'Ophrys abeille est commune et en bon état de conservation au niveau régional puisqu'elle est classée en préoccupation mineure sur le liste rouge du Limousin de 2013. La taille de la station laisse supposer que ce n'est pas un habitat favorable pour un développement optimal puisque celui-ci est en cours de fermeture.

Des zones humides existent au sein de l'aire d'étude immédiate pour une surface totale de 4,874 hectares. Celles-ci ont été mises en évidence par les critères floristique et pédologiques, critères cumulés au sein de ces zones. Deux sondages pédologiques se sont avérés négatifs, éliminant deux zones suspectées d'être humides.

L'enjeu est donc considéré comme fort pour les habitats à tendances humides qui sont liés au cours d'eau. Ils sont modérés pour les habitats à tendance humide qui ne sont pas en relation directe avec le cours d'eau et pour la station de plante protégée. Enfin, les enjeux sont faibles pour le reste de l'aire d'étude immédiate.

c) Avifaune

28 espèces protégées d'oiseaux ont été recensées au sein de l'aire d'étude immédiate dont 2 possédant un statut de conservation défavorable (Chardonneret élégant et Bruant jaune) et 4 sont quasiment menacées (Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Martinet noir et Tarier pâtre) au niveau national (liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, 2016). Une espèce est également inscrite à la l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : le Milan noir. Ces oiseaux, appartenant à des cortèges différents, utilisent potentiellement tous les habitats naturels de l'aire d'étude immédiate à un

moment de leur cycle biologique. Seule une espèce représente un enjeu au niveau local : le Chardonneret élégant qui est classé « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Limousin (2015). Cette espèce affectionne particulièrement les zones où alternent les espaces arbustifs et les secteurs arborés (haies, lisières, friches...) comme il en existe dans l'aire d'étude.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, l'enjeu est considéré faible pour les milieux ouverts qui ne servent qu'au nourrissage des espèces. Il est considéré modéré pour les milieux semi-ouverts qui peuvent abriter la reproduction de quelques espèces protégées mais servent également principalement au nourrissage des oiseaux (notamment du Chardonneret élégant). Il est également considéré modéré pour les milieux ouverts s'intégrant dans une matrice bocagère en raison du rôle dans le fonctionnement écologique de ces prairies. Enfin les enjeux avifaunistiques sont forts pour les milieux arborés qui abritent la reproduction de la plupart des espèces identifiées dans le secteur d'étude.

Il convient cependant de mentionner que l'aire d'étude du projet s'insère dans un contexte caractérisé par la présence d'une matrice bocagère significative et de massifs boisés avec en particulier le bois du Chatelot situé en marge Nord de l'aire d'étude.

d) Chiroptères

Les investigations nocturnes mettent en évidence l'utilisation d'une partie des terrains du projet par les chiroptères pour les déplacements et le nourrissage, notamment les structures arborées linéaires qui composent l'aire d'étude immédiate. Il n'a pas été constaté de gite au sein de l'aire d'étude.

L'enjeu pour ce taxon est considéré comme modéré avec la présence d'espèces protégées, qui ne semblent pas utiliser le site comme lieu de reproduction ou de gîte.

e) Mammifères

Aucune espèce protégée de mammifères n'a été recensée au sein de l'aire d'étude immédiate. Les grands mammifères utilisent les haies et alignements d'arbres pour se déplacer et les milieux ouverts pour se nourrir. Les petits mammifères effectuent l'ensemble de leur cycle de vie dans les milieux ouverts et semi-ouverts.

Aucun enjeu n'est lié à ce taxon sur l'aire d'étude immédiate.

f) Reptiles

Les terrains du projet contiennent plusieurs milieux favorables aux reptiles, notamment les structures arbustives arborées et linéaires.

Toutefois, aucune espèce patrimoniale ni menacée n'a été observée. Seulement trois espèces protégées relativement communes (« LC » selon l'UICN) ont été recensées au sein de l'aire d'étude immédiate (Lézard vert, Lézard des murailles et Couleuvre à collier).

L'enjeu est donc considéré comme modéré pour ce taxon dans les habitats favorables.

Décembre 2017 Page 12 sur 33



g) Amphibiens

L'aire d'étude contient plusieurs zones favorables au développement et à la reproduction des amphibiens. En effet, 5 espèces protégées sur le territoire français ont été contactées à divers endroits de l'aire d'étude immédiate (mare, ornières, plan d'eau notamment). Parmi elles, le Crapaud Sonneur à ventre jaune, dont le statut de conservation défavorable fait l'objet d'une protection stricte.

L'enjeu lié à cette espèce est considéré comme fort dans les zones de reproduction avérées ou ayant une forte probabilité d'accueil (présence d'eau sur au moins l'une des « campagnes). Les zones humides n'ayant présenté aucune eau surfacique lors des campagnes constituent des enjeux écologiques modérés.

h) Entomofaune

Une bonne diversité d'espèce a été majoritairement observée au sein des milieux ouverts (prairies pâturées et humides, friches...).

Mais une seule espèce de Lépidoptère protégé au niveau national a été observée en 2017 : le Damier de la succise. Cette espèce est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitat» et a été recensée au sein de l'aire d'étude immédiate.

La Société Entomologique du Limousin a également rapporté la présence de plusieurs espèces d'intérêt communautaire qui ont été observées en 2006 et en 2010. Il s'agit de 3 coléoptères saproxyliques (impliqués dans la décomposition du bois) : le Pique prune, le Grand capricorne du chêne et le Lucane cerf-volant et d'un lépidoptère (famille des papillons) : le Cuivré des marais.

Une partie de l'aire d'étude est également utilisée par les Odonates (famille des libellules) pour la reproduction (habitats aquatiques : mare, plan d'eau et cours d'eau) et le nourrissage (milieux ouverts et semi-ouverts).

L'enjeu est considéré comme modéré pour le Damier de la succise et les habitats où il a été identifié. Il est également modéré pour les mégaphorbiaies où existent la plante hôte du Cuivré des marais. Les chênes matures à sénescents constituent également un enjeu fort puisqu'ils sont favorables aux coléoptères saproxyliques. Enfin, les enjeux sont faibles pour les autres habitats en ce qui concerne ce taxon.

i) Continuités et fonctionnalités écologiques

A une échelle départementale, les terrains du projet ne jouent pas un rôle majeur dans les continuités écologiques. Ils ne sont en effet concernés par aucun grand réservoir ou corridor du SRCE Limousin. Ils sont uniquement traversés par un corridor écologique mineur de la trame bleue qui correspond au cours du ruisseau des Chers et des milieux humides associés.

A une échelle plus locale, il apparait qu'une bonne partie de l'aire d'étude est identifiée comme une entité du SRCE Limousin. Les terrains du projet sont situés à l'interface entre les différentes matrices : bocagère, boisée et aquatique et participent à la continuité entre ces éléments de trames verte et bleue.

Il y a notamment un rôle de continuité importante matérialisée par les linéaires de haies (dont la totalité ne sont pas identifiés au SRCE) qui assurent la connexion entre la matrice aquatique et la matrice boisées via un axe Nord-Sud tout en conférant à caractère bocager au secteur.

Le maintien de cette fonctionnalité écologique locale constitue en enjeu fort pour le projet.

La synthèse des enjeux environnementaux en relation avec le milieu naturel est présentée dans les tableaux et la carte de synthèse suivante :

Décembre 2017
Page 13 sur 33



Thématique	Nombre d'espèces	espèces Diversité Valeur patrimoniale			ile	Enjeu
memanque	ou habitats inventoriés	Diversite	Très forte	Forte	Modéré	global
Habitats	20	Moyenne	Aucun	Zones humides en relation avec le cours d'eau : Communautés à Reine des prés et communautés associées (37.1); Communautés à Reine des prés et communautés associées x Végétation à Phalaris arundinace (37.1 x 53.16); Formations riveraines de saules (44.1); une prairie humide eutrophe pâturée (37.2)	Zones humides non connectées au cours d'eau : Prairies humides eutrophe pâturée (37.2)	Modéré à Fort
Flore	178	Moyenne	Aucune	Station d'Ophrys abeille (2 pieds observés) : Terrain en friche (87.1)		Modéré
Mammifères (hors Chiroptères)	5	Faible	Aucune	.		Faible
Amphibiens	5	5 Moyenne à ventre Aucune Salama jaune tache		Crapaud commun Salamandre tachetée	Modéré à Très fort	
Reptiles	3	Faible	Aucune	Aucune	Couleuvre à collier	Faible
Odonates Rhopalocères	32	Moyenne Forte	Aucune	Damier de la succise		Faible Modéré
Coléoptères	3	Moyenne	Aucune	Pique-prune Grand capricorne du Chêne	Lucane cerf-volant	Fort
Oiseaux	36	Moyenne	Aucune	Chardonneret élégant	Pie grièche écorcheur, Tarier pâtre, Bruant jaune, Faucon crècerelle	Modéré à Fort

Synthèse des enjeux associés au milieu naturel

		joux decocios da illinoù ilataro.	
Thème environnemental		Diagnostic de l'état actuel	
Etudes bibliographiques	Espaces naturels remarquables et/ou protégés	Au sein de l'aire d'étude éloignée (5 km) : • Deux ZNIEFF de type 1	

Thème en	vironnemental	Diagnostic de l'état actuel
		Une ZNIEFF de type 2
		Aucun site Natura 2000
	Espèces protégées connues dans les bases de données	 87 espèces faunistiques protégées (oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles) recensées sur les communes de Guéret et de Saint-Fiel et susceptibles de fréquenter l'aire d'étude immédiate. 32 plantes protégées recensées sur la commune de Guéret (6 au niveau national, 20 au niveau régional, 6 au niveau départemental)
	Habitats naturels	Aire d'étude immédiate occupée majoritairement par des prairies mésophiles pâturées, bordées par des structures linéaires ainsi que par une mosaïque de milieux boisés, ouverts et semi-ouverts. Augus habitet d'intérêt communautaire.
		Aucun habitat d'intérêt communautaire.
	Flore	Une station de 2 pieds d'une plante protégée au niveau régional
		 Présence de zones humides pouvant être favorable à des espèces d'intérêt local.
	Zones Humides	Plusieurs zones humides au sein de l'aire d'étude immédiate
	Avifaune	26 espèces protégées d'oiseaux recensées au sein de l'aire d'étude immédiate.
Etudes de terrain		1 espèce possédant un statut de conservation défavorable en Limousin
		Utilisation de tous les habitats naturels de l'aire d'étude immédiate.
		Aucune espèce protégée au sein de l'aire d'étude immédiate
		Grands mammifères utilisent les haies / alignements d'arbres pour se déplacer.
	Mammifères dont Chiroptères	 Petits mammifères utilisent les milieux ouverts et les haies / alignements d'arbres pour l'ensemble de leur cycle de vie.
		 Plusieurs gîtes à Chiroptères potentiels identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate, haies utilisées comme zone de chasse et couloir de déplacement.
	Reptiles	3 espèces protégées au niveau national dont 2 annexées à la Directive Habitats mais relativement communes.

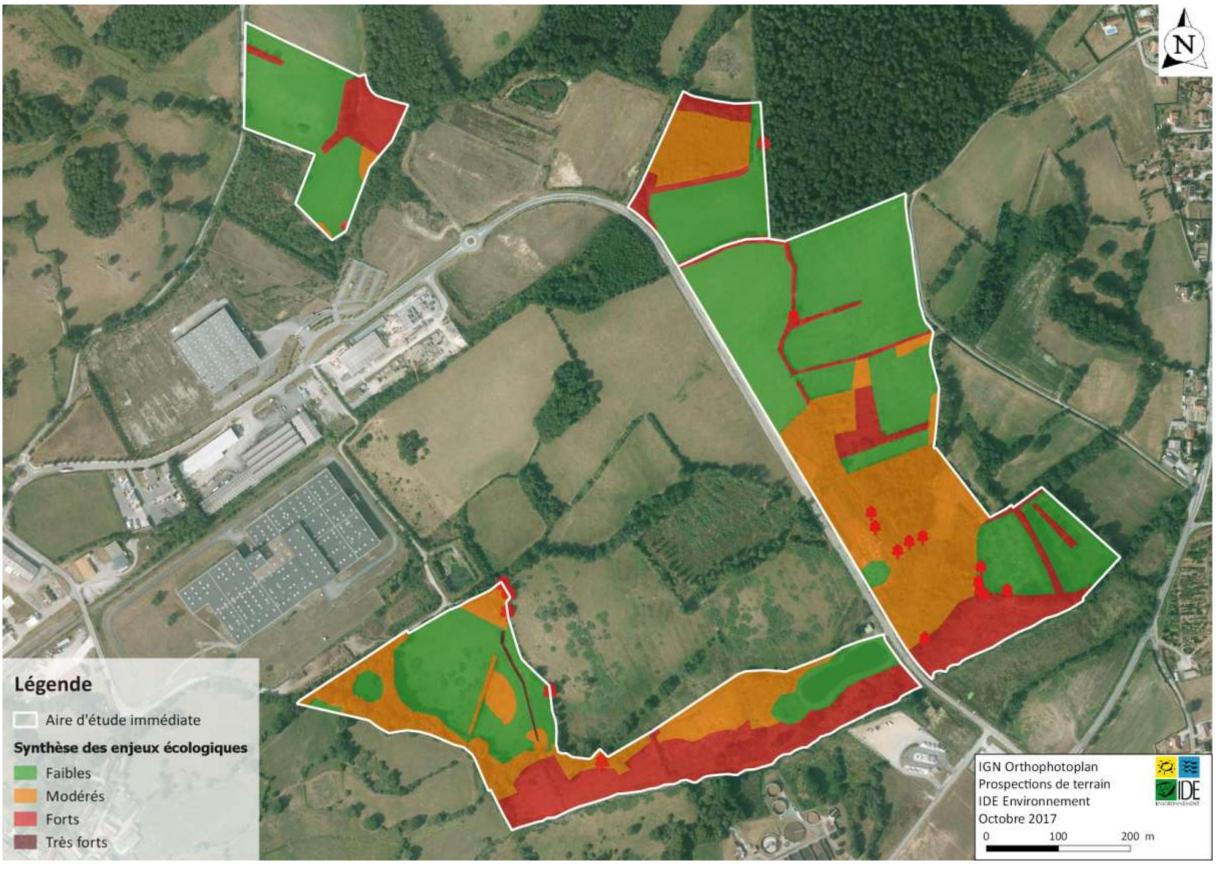
Décembre 2017 Page 14 sur 33



Thème en	vironnemental	Diagnostic de l'état actuel
		 Utilisation des milieux ouverts ou semi-ouverts et des bordures de haies / alignements d'arbres et lisières de boisements.
	Amphibiens	 5 espèces protégées et annexées à la Directive Habitat- Faune-Flore dont une d'intérêt communautaire, localisées dans la mare temporaire et les zones humides.
	Entomofaune	 Deux espèces protégées au niveau national recensées au sein de l'aire d'étude immédiate. Trois coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire recensés. Nature du terrain favorable aux insectes.
Continuités et fond	tionnalités écologiques	 Aire d'étude immédiate inclue dans des milieux supports boisés et bocagers. Aire d'étude immédiate comprenant un corridor écologique aquatique situé au Sud. Terrains du projet situés à proximité de réservoirs de biodiversité humides et aquatiques à préserver.

Synthèse du diagnostic et recommandations concernant le milieu naturel





Synthèse des enjeux environnementaux associés au milieu naturel

Décembre 2017 Page 16 sur 33



Milieu humain

L'aire d'étude immédiate présente une occupation des sols agricole avec majoritairement des prairies. Elle est située à proximité de plusieurs hameaux, le plus proche étant à 125 m des terrains étudiés.

Dans ce secteur agricole et industriel, l'activité touristique est peu développée.

L'aire d'étude immédiate est essentiellement soumise aux nuisances sonores induites par la RD940 et la rue du Cros, par les activités de la zone industrielle et les activités agricoles adjacentes.

L'aire d'étude immédiate est bordée par le chemin Laschamps de Chavanat et par la rue du Cros qui traverse la zone industrielle du Cher du Cerisier. L'aire d'étude immédiate est également située à proximité de la route départementale RD940. La nationale 145 passe à près de 1,3 km au sud.

L'aire d'étude rapprochée est concernée par le risque industriel. Une entreprise classée Seveso Seuil bas est située à près de 350 m à l'ouest de l'aire d'étude immédiate. Notons que les rayons de dangers ne recoupent pas l'aire d'étude immédiate. La RN145 représente un enjeu en termes de transport de marchandise dangereuse. Toutefois, aucun principe de réglementation en matière d'urbanisme particulière n'est induit. L'aire d'étude immédiate est traversée par une canalisation de gaz ainsi que par une ligne aérienne Haute Tension. Tout élément de mise à la terre doit être positionné à plus de 5 m de la canalisation de gaz. Concernant la ligne aérienne Haute Tension, aucun réseau ne devra se situer à moins de 5 m des pieds des supports de l'ouvrage.

Les bases de données Basias et Basol ne recensent aucun site pollué au sein de l'aire d'étude immédiate.

Le site Basol PICOTY (Ancien site SOLIC) situé à près de 350 m à l'est de l'aire d'étude immédiate ne représente pas un enjeu vis-à-vis du projet.

Les données indiquent que la qualité de l'air est globalement bonne.

L'aire d'étude immédiate est concernée par le SCOT du Grand Guéret. Ses orientations et prescriptions sont favorables au développement des énergies renouvelables.

L'aire d'étude immédiate est également soumise aux Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Guéret et de Saint-Fiel. Elle est située dans une zone Ula du PLU de Guéret qui permet d'accueillir des activités industrielles et de stockages et dans une zone Ulb du PLU de Saint-Fiel permettant d'accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales et de service ainsi que des dépôts. L'aire d'étude immédiate est concernée par deux servitudes : canalisation de gaz et ligne Haute Tension.

La synthèse des enjeux environnementaux en relation avec le milieu humain est présentée dans le tableau et la carte de synthèse suivante :

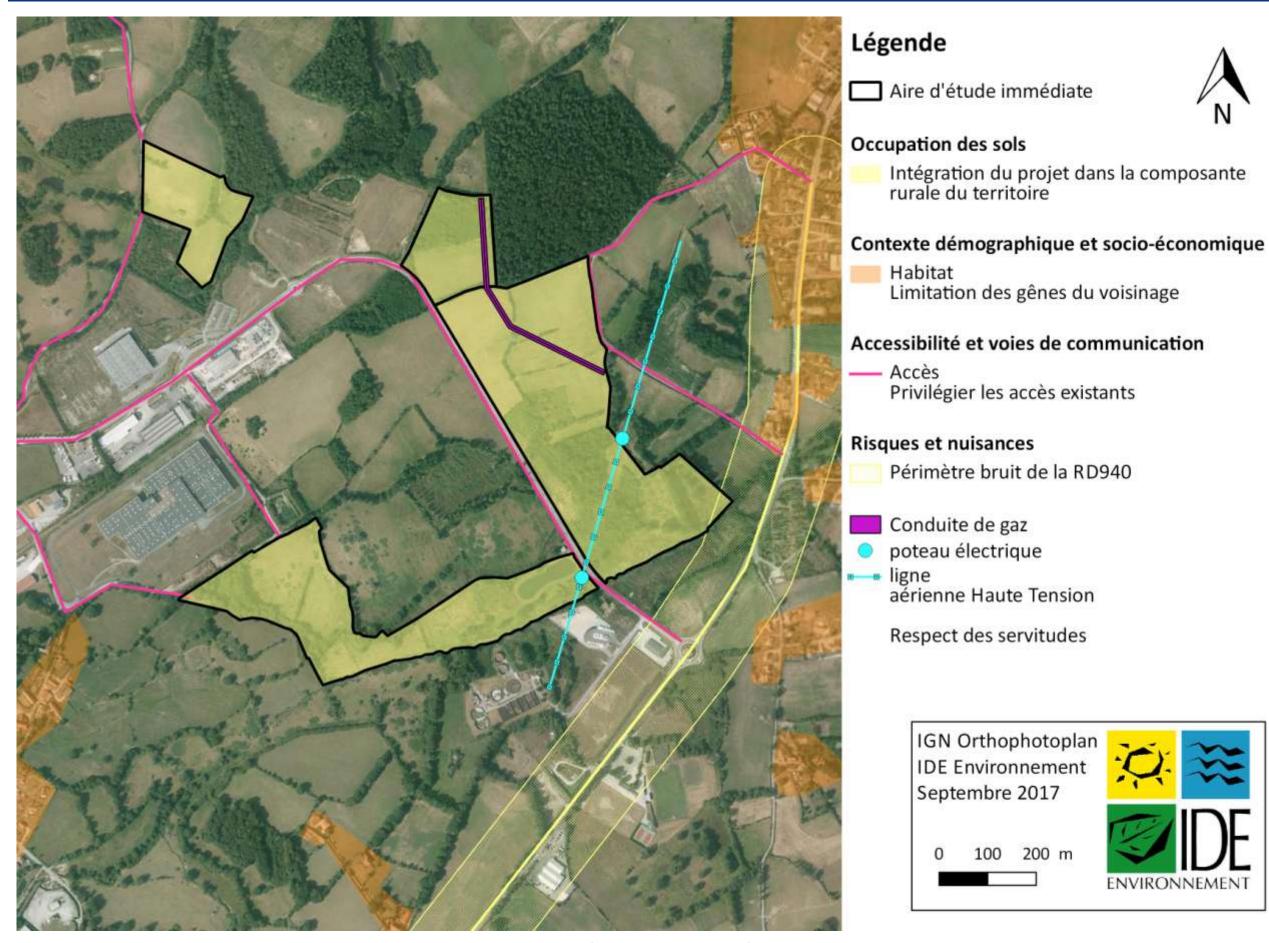
Thème environnemental	Diagnostic de l'état actuel	Niveau de l'enjeu
	 Aire d'étude rapprochée essentiellement recouverte par des milieux agricoles. 	
Occupation des sols	 Aire d'étude immédiate présente une occupation des sols agricoles avec majoritairement des prairies à proximité immédiate d'une zone industrielle. 	MODERE
Contexte	 Projet situé sur l'emprise de 2 communes : Guéret et Saint- Fiel 	
démographique et socio-économique	 Aire d'étude immédiate située à proximité de plusieurs hameaux, le plus proche étant situé à 125 m des terrains du projet. 	FAIBLE

Thème environnemental	Diagnostic de l'état actuel	Niveau de l'enjeu
	 L'industrie et l'agriculture sont les principales activités recensées au sein de l'aire d'étude immédiate. 	
	 Les productions agricoles locales sont essentiellement tournées vers l'élevage de bovins. 	
	 La majorité de l'aire d'étude immédiate connait actuellement un usage à vocation agricole : prairie de pâture, prairie de fauche. 	
Ambiance sonore	 L'aire d'étude immédiate est essentiellement soumise aux nuisances sonores induites par la RD940 et la rue du Cros, par les activités de la zone industrielle et les activités agricoles adjacentes. 	FAIBLE
	 Le périmètre de bruit généré par la RD940 empiète très légèrement sur l'angle sud-est de l'aire d'étude immédiate. 	
Accessibilité et voies de communication	 Aire d'étude immédiate accessible par la rue du Cros qui traverse la zone industrielle et par quatre chemins. 	MODERE
Communication	 Proximité avec la route départementale D940. 	
	 1 installation SEVESO Seuil Bas à 350 m du projet. Les périmètres de dangers ne recoupent pas l'aire d'étude immédiate. 	
	 Le tracé d'une canalisation de gaz recoupe le nord-est de l'aire d'étude immédiate. 	
Risques technologique et nuisances	 Ligne électrique Haute Tension recoupe l'aire d'étude immédiate. 	MODERE
	 Une servitude de 4 mètres de largeur totale non constructible et non plantable est établie autour de la canalisation. 	
	 Tout élément de mise à la terre doit être positionné à plus de 5 m de la canalisation de gaz. 	
Sites et sols pollués	 Aucun site pollué au sein de l'aire d'étude immédiate (Basol/Basias). 	NUL
Qualité de l'air	Qualité de l'air globalement bonne.	NUL
	 SCOT du Grand Guéret favorable au développement des énergies renouvelables. 	
Urbanisme et servitudes	 Aire d'étude immédiate située dans la zone Ula du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guéret. Il s'agit d'une zone dédiée aux activités industrielles et de stockage. 	FAIBLE
d'utilité publique	 Aire d'étude immédiate située dans la zone UIb du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Fiel. Il s'agit d'une zone d'activité. 	FAIBLE
	 Une servitude liée à une canalisation de gaz sur l'aire d'étude immédiate. 	

Valeur de l'enjeu	Positif	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
i onjou							

Décembre 2017
Page 17 sur 33





Synthèse des enjeux associés au milieu humain

Décembre 2017 Page 18 sur 33



Paysage et patrimoine

L'aire d'étude éloignée est localisée au sein de l'unité paysagère des « Plateaux ondulés ». Elle s'insère dans un contexte de paysage de collines bocagères dominées à l'ouest par les monts de Guéret et de Saint-Vaury, et à l'est par ceux, plus modestes, d'Ajain. Ces petits vallons sont entremêlés de haies, de boisements et de prairies ouvertes, l'ensemble étant dominé par l'activité agricole.

L'aire d'étude immédiate est située à l'est de la zone industrielle des Garguettes, au nord de la commune de Guéret.

Les terrains situés au sein de l'aire d'étude immédiate sont visibles depuis la rue du Cros qui traverse la zone industrielle et par le chemin « Bois de Chabras » qui permet d'accéder à la partie nord de l'aire d'étude immédiate. La visibilité devient inexistante en s'éloignant en raison des haies et boisements ainsi que de la topographie locale.

Les habitations les plus proches du projet ne disposent pas de points de vues vers l'aire d'étude immédiate en raison de la couverture végétale.

L'aire d'étude éloignée recoupe un secteur à dominante agricole. Le patrimoine paysager et culturel est limité mais présent au sein de cette dernière. Aucun édifice n'est situé au sein de l'aire d'étude immédiate et aucun périmètre de protection ne la recoupe. De plus, aucune co-visibilité n'existe entre le patrimoine et l'aire d'étude immédiate

Thème environnemental	Diagnostic de l'état actuel	Niveau de l'enjeu
Paysage	Les co-visibilités de l'aire d'étude immédiate sont limitées aux voies d'accès limitrophes du projet.	Faible
Patrimoine culturel	Absence de tout site culturel (monument historique et site inscrit ou classé) à proximité de l'aire d'étude immédiate	Nul

Valeur de l'enjeu Positif Nul Très faible Faible Modéré Fort Très fo
--

Décembre 2017 Page 19 sur 33



3.1. IMPACTS DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES

Les impacts du projet sur son environnement ont été étudiés, pour chacun des effets du projet. Ces effets sont soit ceux liés à la présence et à l'exploitation de la centrale photovoltaïque, soit les effets liés au chantier (construction et démantèlement). L'impact résiduel a été évalué au regard des mesures d'évitement ou de réduction que EDF EN France s'engage à mettre en œuvre. La synthèse des impacts bruts et résiduels du milieu physique, du milieu naturel et du milieu humain est présentée dans les tableaux suivants par thématiques.

Décembre 2017 Page 20 sur 33



Thématique concernée	Etat actuel		Ir	mpacts bruts			Mesures d'Evitement (E) ou Réduction	Objectif de la mesure	Niveau de l'impact résiduel
	Contexte	Enjeu	Nature Durée Phase Niveau		(R)		residuei		
	 Climat de type océanique altéré par la présence du relief. Hivers doux et étés chauds. Températures sont sans 		Emissions de poussières et de gaz d'échappement.	Temporaire	Chantier	TRES FAIBLE	/	/	NUL
	excès, ni en hiver, ni en été.Climat frais et humide en hiver								
Météorologie	hiver. • Phénomènes météorologiques extrêmes (gelées, neige, orages) relativement rares mais possibles au sein de l'aire d'étude immédiate.	FAIBLE	Modification du climat local : ombrage accentué sous les panneaux, émission de chaleur en surface des panneaux	Permanent Exploits		itation TRES FAIBLE	/		
	 Rayonnement global moyen de 1 249 kWh/m², favorable à l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque. Vitesse moyenne du vent de 2,9 m/s. 				Exploitation			/	NUL
	 Le nombre moyen de jours avec des rafales supérieurs à 16 m/s et 28 m/s est environ respectivement de 37,1 et 0,4), 								
	Vents Sud-Sud-ouest majoritaires.								
	Terrains du projet		Altération de la stabilité du sol : passage répété des engins, terrassement	Permanent	Chantier	FAIBLE	/		FAIBLE
Géomorphologie	relativement plat. Sols superficiels constitués de granites, de sables et galets.	FAIBLE	Erosion du sol par mise à nu du sol, création de rigoles et tassements locaux		Chantier et exploitation	FAIBLE	ER5	Ensemencer les terrains mis à nue pendant la phase de chantier	TRES FAIBLE
			Imperméabilisation du sol : création de pistes et de postes	Permanent	Exploitation	FAIBLE	/	/	FAIBLE



Thématique concernée	Etat actuel		Ir	mpacts bruts			Mesures d'Evitement (E) ou Réduction	Objectif de la mesure	Niveau de l'impact résiduel
	Contexte	Enjeu	Nature	Durée	Phase	Niveau	(R)		residuei
	 Une masse d'eau souterraine au bon état chimique et quantitatif. Limite du projet situé au plus près à 25 m du ruisseau des 		Pollution chronique et accidentelle des eaux superficielles et souterraines	Temporaire et permanent	Chantier et exploitation	MODERE	TR1	Limiter le risque de pollution accidentelle du sol, des eaux et du milieu naturel	FAIBLE
Eaux souterraines et superficielles	Chers. Projet non concerné par un périmètre de captage d'eau potable. Projet concerné par le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021. Modification du régime d'écoulement des eaux : création d'ornières Pormanent Chantier et TR	TR2	Limiter les emprises du chantier						
							ER1	Limiter le risque de pollution du sol et des eaux superficielles et profondes	
			d'écoulement des eaux : création d'ornières, interception des eaux	Permanent		TRES FAIBLE	TE1	Eviter au maximum les milieux naturels sensibles pour l'implantation du projet	NUL
Diamon waters la	• Risque phénomène météorologique.	Chantier	FAIBLE	TR1	Limiter le risque de pollution accidentelle du sol, des eaux et du milieu naturel	TRES FAIBLE			
Risques naturels		FAIBLE					TR2	Limiter les emprises du chantier	
			Accentuation du risque sismique	Permanent	Exploitation	NUL	/	1	NUL

Valeur de l'enjeu état actuel Niveau d'impact brut Niveau d'impact résiduel	Positif	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Niveau d'impact residuei							

Evaluation des impacts bruts et résiduels du projet sur le milieu physique



Thématique concernée	Etat actuel		Impact	ts bruts			Mesures	Objectif de la mesure	Niveau de l'impact
	Contexte	Enjeu	Nature	Durée	Phase	Niveau			résiduel
Espaces naturels remarquables et/ou protégés	 Aucun espace naturel remarquable et/ou protégé au sein de l'aire d'étude immédiate. 	Faible	Altération des espaces naturels remarquables	Permanent	Chantier et exploitation	Nul	/	/	Nul
			Destruction directe des prairies	Permanent	Chantier	Faible	/	/	Faible
	Aire d'étude immédiate occupée par une mosaïque de prairies		Destruction de haies et d'alignements d'arbres	Permanent	Chantier	Faible	/	/	Faible
Habitats naturels et flore associée	agricole entrecoupée de haies et de boisements caducifoliés.	Modéré	Destruction de milieux ouverts et semi-arbustifs sans enjeu	Permanent	Chantier	Faible	/	1	Faible
Zones humides	 Aucun habitat d'intérêt communautaire. Une station de plante protégée au sein de l'aire d'étude. 	Wodere	Soustraction de zones humides détériorées (projet redessiné pour éviter la grande majorité des zones humides de la zone, seuls 900m² sont soustraits dans le design final)	Permanent	Chantier	Faible	TA4	Augmenter la période de suivi de la zone humide gérée par le CEN Limousin dans ce secteur	Faible
			Dérangement de la reproduction des oiseaux (en particulier du				TE1	Eviter au maximum les milieux naturels sensibles	
	 28 espèces protégées d'oiseaux recensées au sein de l'aire d'étude immédiate. 1 espèce possédant un statut de conservation défavorable en Limousin : le Chardonneret élégant Utilisation de tous les habitats naturels de l'aire d'étude 		Chardonneret élégant)	Temporaire	Chantier	Modéré	TR3	Protéger les milieux naturels sensibles en les balisant	Faible
			Destruction d'habitats favorables à la nidification des oiseaux (en particulier du Chardonneret élégant)	r			TR4	Choisir une période de moindre sensibilité écologique pour le démarrage des travaux	
Avifaune		Modéré	Perturbation du cycle biologique des oiseaux par la centrale photovoltaïque : effets optiques, diminution de l'attrait des milieux naturels alentours	Permanent	Exploitation	Faible	/	/	Faible
	immédiate.		Création de milieux favorables à l'avifaune : milieux ouverts propice aux oiseaux inféodés aux milieux ouverts, milieux de chasse pour les rapaces, perchoirs.	Permanent	Exploitation	Positif	/	/	Positif
			Perturbation du déplacement des mammifères pendant les travaux : bruit, poussières	Temporaire	Chantier	Faible	TR4	Choisir une période de moindre sensibilité écologique pour le démarrage des travaux	Faible
	Aucune espèce protégée de						TR4	Choisir une période de moindre sensibilité écologique pour le démarrage des travaux	Faible
	mammifères recensée au sein de l'aire d'étude immédiate.		Dérangement des chiroptères	Temporaire	Chantier	Faible	TE1	Eviter au maximum les milieux naturels sensibles	
Mammifères	 Aucun gîte à Chiroptères identifié mais haies et alignements d'arbres utilisés 	Modéré					TA3	Abattage raisonné du chêne remarquable non concerné et déplacement d'un chablis	
	comme zone de chasse et couloir de déplacement.		Création de discontinuités pour le déplacement des mammifères : clôtures	Permanent	Exploitation	Modéré	ER2	Eviter la création de discontinuités écologiques en adaptant les clôtures	Faible
			Création de milieux et conditions favorables pour les petits mammifères et chiroptères : zones ombragées et protégées de la pluie, augmentation des populations d'insectes	Permanent	Exploitation	Positif	/	/	Positif



Thématique concernée	Etat actuel		Impac	ts bruts			Mesures	Objectif de la mesure	Niveau de l'impact résiduel
	Contexte	Enjeu	Nature	Durée	Phase	Niveau			residuei
Reptiles	 3 espèces protégées dont 2 annexées à la Directive habitat. Utilisation des lisières forestières et des bords de haies et d'alignements d'arbres. 	Modéré	Destruction de milieux favorables	Permanent et temporaire	Chantier et exploitation	Modéré	TE1	Eviter au maximum les milieux naturels sensibles Choisir une période de moindre sensibilité écologique pour le démarrage des travaux	Faible
Amphibiens	5 espèces protégées au sein de l'aire d'étude immédiate dont 1 représentant un enjeu fort : le Sonneur à ventre jaune.	Fort	Destruction de milieux favorables et d'individus	Permanent et temporaire	Chantier et exploitation	Faible	TE1 TR1 TR3 TR4	Eviter au maximum les milieux naturels sensibles Limiter le risque de pollution accidentelle du sol, des eaux et du milieu naturel Protéger les milieux naturels sensibles en les balisant Choisir une période de moindre sensibilité écologique pour le	Faible
Entomofaune	 2 Lépidoptères d'intérêt communautaires recensés 3 Coléoptères d'intérêt communautaire et à statut de 	Fort	Destruction de milieux favorables et d'individus	Permanent et temporaire	Chantier et exploitation	Faible	TE1 TA3 TR3	démarrage des travaux Eviter au maximum les milieux naturels sensibles Abattage raisonné du chêne remarquable non concerné et déplacement d'un chablis Protéger les milieux naturels sensibles en les balisant	Faible
	 conservation défavorable recensés. Nature du terrain favorable aux insectes. 		Dérangement des espèces	Temporaire	Chantier	Faible	TR4	Choisir une période de moindre sensibilité écologique pour le démarrage des travaux	Faible
	miscottos.		Création de zones d'ombres et de zones ensoleillées favorisant la biodiversité	Permanent	Exploitation	Positif	/	/	Positif
One through the same	 Aire d'étude immédiate inclue dans des milieux boisés et bocagers. Aire d'étude immédiate 		Perturbation du déplacement des différents taxons	Temporaire	Chantier	Modéré	TR4	Choisir une période de moindre sensibilité écologique pour le démarrage des opérations d'abattage d'arbres et de débroussaillement	Faible
Continuités et fonctionnalités écologiques	comprenant un corridor écologique aquatique situé au Sud. • Terrains du projet situés à proximité de réservoirs de biodiversité humides et	Modéré	Destruction de corridors écologiques	Temporaire et permanent	Chantier et exploitation	Modéré	TE1 ER2	Eviter au maximum les milieux naturels sensibles Eviter la création de discontinuités écologiques en adaptant les clôtures	Faible
	aquatiques à préserver.						TR3	Protéger les milieux naturels sensibles en les balisant	

Valeur de l'enjeu état actuel Niveau d'impact brut	Positif	Nul	Très	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Niveau d'impact résiduel	. Contin	i i i	faible	1 41516	medore	1 0.1	1100 1011

Evaluation des impacts bruts et résiduels du projet sur le milieu naturel



Thématique concernée	Etat actuel		lmp	pacts bruts			Mesures d'Evitement (E) ou	Objectif de la mesure	Niveau de l'impact résiduel	
	Contexte	Enjeu	Nature	Durée	Phase	Niveau	Réduction (R)			
	Projet situé sur l'emprise de 2 communes : Guéret et Saint-Fiel		Clientèle supplémentaire constituée par les ouvriers du chantier pour les commerces des communes environnantes	Temporaire	Chantier	POSITIF	/	/	POSITIF	
Contexte démographique et socio-économique	 Projet située à proximité de plusieurs hameaux, le plus proche étant situé à 125 m des terrains du projet. La majorité des terrains du 	MODERE	Conflit d'usage : terrains du projet utilisés pour l'agriculture	Permanent	Exploitation	FAIBLE		Une étude compensatoire agricole sera jointe au dossier pour traiter ce volet spécifique, le complément sera apporté en Janvier	FAIBLE	
	projet connaissent actuellement un usage à vocation agricole : prairie de pâture, prairie de fauche.		Bénéfices pour les collectivités locales : développement d'une zone d'activité et revenus (taxe d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).	Permanent	Exploitation	POSITIF	/	/	POSITIF	
Ambiance sonore	 Nuisances sonores induites par la RD940 et la rue du Cros, par les activités de la zone industrielle et les activités agricoles adjacentes. 	FAIBLE	Nuisances sonores temporaires dues au chantier	Temporaire	Chantier	FAIBLE	TR5	Limiter les nuisances du chantier sur le voisinage : qualité de l'air et bruit	TRES FAIBLE	
Accessibilité et voies de communication	 Terrains du projet accessibles par la rue du Cros qui traverse la zone industrielle et par un chemin à l'Est. Proximité avec la route 	MODERE	Augmentation du trafic pendant le chantier (notamment poids lourds)	Temporaire	Chantier	FAIBLE	/	/	FAIBLE	
	 départementale D940. 1 installation SEVESO Seuil Bas à 350 m du projet. Les 		Diminution de la consommation énergétique	Permanent	Exploitation	POSITIF	/	/	POSITIF	
	périmètres de dangers ne recoupent pas les terrains du projet.		Génération de champs électromagnétiques au sein de la centrale	Permanent	Exploitation	TRES FAIBLE	1	/	TRES FAIBLE	
Risques technologiques et nuisances	 Le tracé d'une canalisation de gaz recoupe le nord-est des terrains du projet. Une servitude de 4 mètres de 	MODERE	Gêne au fonctionnement, à la	Temporaire	Chantier	MODERE	TR6	Limiter les nuisances du chantier sur la conduite gaz : Interdire l'accès à la bande de servitude par une matérialisation et un balisage.	TRES FAIBLE	
	 largeur totale non constructible et non plantable est établie autour de la canalisation. Tout élément de mise à la terre doit être positionné à plus de 5 m de la canalisation de gaz. 		surveillance et à la maintenance de la canalisation de gaz. Rupture de la conduite.	Permanent	Exploitation	FAIBLE	ER3	Ne pas engager d'action susceptible de nuire au bon fonctionnement, à la surveillance et à la maintenance de l'ouvrage	TRES FAIBLE	



Thématique concernée	Etat actuel		lmp	pacts bruts			Mesures d'Evitement (E) ou	Objectif de la mesure	Niveau de l'impact résiduel	
	Contexte	Enjeu	Nature	Durée	Phase	Niveau	Réduction (R)			
	 Une ligne électrique Haute Tension recoupe les terrains du projet. Un poteau électrique à l'Est du projet 		Respect de la bande de servitude du poteau électrique	Temporaire et permanent	Chantier et exploitation	FAIBLE	EE1	Ne pas engager d'action susceptible de nuire au bon fonctionnement, à la surveillance et à la maintenance de l'ouvrage	TRES FAIBLE	
Sites et sols pollués	 Aucun site pollué au sein de l'aire d'étude immédiate (Basol/Basias). 	NUL	Pollution chronique du sol	Temporaire et permanent	Chantier et exploitation	TRES FAIBLE	1	/	TRES FAIBLE	
Qualité de l'air	Qualité de l'air globalement	NUL	Emission de gaz à effet de serre par les engins de chantier	Temporaire	Chantier	FAIBLE	TR5	Limiter les nuisances du chantier sur le voisinage : qualité de l'air et bruit	TRES FAIBLE	
Quante de l'ail	bonne.	NOL	Réduction du recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre	Permanent	Exploitation	POSITIF	/	/	POSITIF	
	 SCOT du Grand Gueret favorable au développement des énergies renouvelables. Terrains du projet situés dans la zone Ula du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guéret. Il s'agit d'une zone 		Respect des réglementations en vigueur	Permanent	Chantier et exploitation	NUL	/	/	NUL	
Urbanisme et servitudes d'utilité publique	 dédiée aux activités industrielles et de stockage. Terrains du projet situés dans la zone Ulb du Plan Local d'Urbanisme de la commune 	FAIBLE	Gêne au fonctionnement, à la surveillance et à la maintenance de la canalisation de gaz. Rupture de la conduite.	Temporaire	Chantier	MODERE	TR6	Limiter les nuisances du chantier sur la conduite gaz : Interdire l'accès à la bande de servitude par une matérialisation et un balisage.	TRES FAIBLE	
	 de Saint-Fiel. Il s'agit d'une zone d'activité. Une servitude liée à une canalisation de gaz sur les terrains du projet. 			Permanent	Exploitation	FAIBLE	ER3	Ne pas engager d'action susceptible de nuire au bon fonctionnement, à la surveillance et à la maintenance de l'ouvrage	TRES FAIBLE	
	Une servitude liée à un poteau électrique.		Respect de la bande de servitude du poteau électrique	Temporaire et permanent	Chantier et exploitation	FAIBLE	EE1	Ne pas engager d'action susceptible de nuire au bon fonctionnement, à la surveillance et à la maintenance de l'ouvrage	TRES FAIBLE	

Valeur de l'enjeu état actuel	Positif	Niul	Très	Faible	Modóró	Fort	Très fort
Niveau d'impact brut	FUSILII	Nul	faible	Faible	Modere	Fort	rres fort



Niveau d'impact résiduel

Evaluation des impacts bruts et résiduels du projet sur le milieu humain



Concernant le paysage et le patrimoine, les éléments de l'état actuel ont mis en évidence qu'il n'existe pas de co-visibilité entre le patrimoine bâti et le chantier. Le projet n'est pas de nature à générer des effets sur le patrimoine culturel en phase de chantier.

L'impact du chantier de construction sur le paysage est de nature temporaire puisqu'il concerne la présence de camions et d'engins dans le champ de vision proche. Malgré des masques de visibilités existants, des mesures de limitation des nuisances de chantier seront prises pour limiter l'impact.

La création d'une centrale photovoltaïque engendre une modification du paysage local. Elle forme un ensemble plus ou moins massif et continue dont la couleur et les reflets peuvent attirer le regard. Avec une hauteur maximale des panneaux de 2,6 m par rapport au terrain naturel et des postes de conversion/ livraison de 3 m, les composantes du parc s'élèvent modérément dans le paysage local. La centrale photovoltaïque forme un élément d'industrie cohérent avec le caractère industriel de la zone.

L'analyse de l'état actuel a mis en évidence que les perceptions visuelles du projet sont limitées. Les haies arborées et boisements périphériques offrent une barrière visuelle significative. Le projet est uniquement visible depuis la rue du Cros qui traverse la zone industrielle et depuis le chemin Laschamps de Chavanat qui est uniquement emprunté par les engins agricoles et est interdit aux autres usagers.

La perception paysagère du site au niveau de la rue du Cros et du chemin Laschamps de Chavanat constitue donc un enjeu d'intégration qui reste assez faible.

Notons que par volonté d'intégrer le projet dans son environnement local, EDF EN France souhaite mettre en place des mesures d'accompagnement pédagogiques (ER4).

Il s'agit de mettre en place des panneaux d'information sur le site de la centrale photovoltaïque, au niveau de la clôture donnant sur la rue du Cros.

	PANNEAU 1: PANNEAU PEDAGOGIQUE GENERAL	PANNEAU 2: PANNEAU PEDAGOGIQUE AVEC AFFICHEUR DE PRODUCTION A L'INSTANTANE
1. 2. 3.	Chiffres-clé du projet place des énergies renouvelables dans le contexte énergétique français et en Limousin Explications des principes de la production d'électricité à partir du rayonnement du soleil	Ce panneau pourra indiquer en temps réel : 1. la production instantanée 2. la production cumulée 3. les émissions de CO2 évitées (base Europe) en kg/an



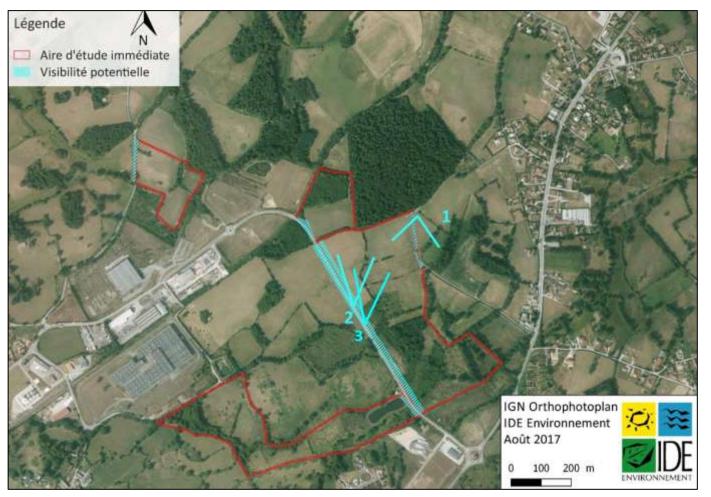
Exemples de panneaux et de compteurs

La sauvegarde des haies arbustives et boisements, le long des flancs Nord, Est et Sud, participe et renforce l'effet d'écran visuel favorisant une insertion harmonieuse du parc au sein de son environnement.

Un recul des panneaux par rapport aux limites extérieures sera mis à profit pour réaliser un cheminement d'accès périmétrique intérieur, de 5 mètres d'emprise, puis pour positionner la clôture.

La faible concentration d'habitat sur le site, ainsi que la localisation en zone industrielle, limitent l'incidence du proiet.

Les photomontages présentés ci-après permettent d'appréhender l'insertion du projet dans son environnement local.



Repérage des photomontages

Décembre 2017
Page 28 sur 33



Photomontage au niveau du point de prise de vue n°1



Etat initial



Perception paysagère avec le projet

Photomontage au niveau du point de prise de vue n°2



Etat initial



Perception paysagère avec le projet



Photomontage au niveau du point de prise de vue n°3



Etat initial



Vue des postes de conversion et du portail

3.2. IMPACT SUR LES SITES NATURA 2000

Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à 6 250 mètres au Sud-Ouest du projet et concerne la ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents ». Toutefois, l'aire d'étude immédiate se situe sur le bassin versant de la Creuse, différent de celui de la Gartempe. Il n'existe par conséquent aucune relation hydraulique ni écologique avec ce site Natura 2000.

Le site du projet et ses sensibilités liées au milieu naturel ne constituent pas un enjeu.

3.3. MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT

De manière itérative avec les différents experts externes indépendants ayant travaillé sur ce projet – et sur la base de leurs recommandations – EDF EN France s'est engagée à mettre en œuvre plusieurs mesures d'évitement et de réduction permettant d'assurer la production d'électricité à partir de l'énergie solaire tout en limitant au maximum les impacts sur les différentes composantes de l'environnement (milieu physique, naturel, humain, paysages).

Les principales mesures qui seront mises en œuvre pour éviter ou réduire les impacts du projet sont les suivantes :

- Eviter au maximum les milieux naturels sensibles pour l'implantation du projet (TE1) ;
- Ne pas engager d'action susceptible de nuire au bon fonctionnement, à la surveillance et à la maintenance de la ligne Haute Tension (EE1)
- Limiter le risque de pollution accidentelle du sol, des eaux et du milieu naturel (TR1) ;
- Limiter les emprises du chantier (TR2) ;
- Protéger les milieux naturels sensibles en les balisant : haies et zones humides proches du chantier (TR3);
- Choisir une période de moindre sensibilité écologique pour le démarrage des travaux (TR4) ;
- Limiter les nuisances du chantier sur le voisinage : qualité de l'air et bruit (TR5) ;
- Limiter les nuisances du chantier sur la conduite gaz (TR6)
- Entreprendre une bonne gestion des déchets du chantier (TR7) ;
- Limiter la propagation des espèces invasives (TR8);
- Protéger les amphibiens et les petits mammifères en installant des barrières anti-intrusion autour à proximité des zones humides (TR9);
- Limiter le risque de pollution du sol et des eaux superficielles et profondes (ER1);
- Eviter la création de discontinuités écologiques en adaptant les clôtures (ER2);
- Ne pas engager d'action susceptible de nuire au bon fonctionnement, à la surveillance et à la maintenance de la canalisation de gaz (ER3);
- Insertion pédagogique du projet dans son environnement (ER4) ;
- Mise en place d'un management environnemental fort du chantier (TA1);
- Mise en place d'un accompagnement écologique en phase chantier(TA2);
- Abattage raisonné du Chêne remarquable non conservé (1/18 au sein de l'aire d'étude immédiate) et déplacement de l'arbre mort au sol favorable aux insectes saproxyliques (TA3);
- Augmentation de la période de suivi de la Zone Humide du ruisseau des Chers (TA4).

Décembre 2017
Page 30 sur 33



Chacune des mesures environnementales qu'EDF EN France mettra en œuvre fera l'objet d'un suivi par des prestataires externes indépendants. Avec la mise en œuvre de ces mesures, les impacts résiduels prévisibles du chantier et de l'exploitation de la centrale photovoltaïque ont été évalués à faibles.

3.4. COUTS DES MESURES

Les coûts associés aux principales mesures environnementales sont évalués à 28 956 €HT. Cette enveloppe financière correspond essentiellement à :

- La mise en œuvre d'un balisage des milieux naturels sensibles en phase de chantier ;
- La mise en œuvre d'une barrière anti-intrusion autour des zones humides ;
- L'Insertion pédagogique du projet dans son environnement ;
- L'ensemencement des terrains mis à nue pendant la phase de chantier ;
- La mise en place d'un accompagnement écologique en phase chantier;
- De l'abattage raisonné du Chêne remarquable non conservé (1/18 au sein de l'aire d'étude immédiate) et déplacement de l'arbre mort au sol favorable aux insectes saproxyliques ;
- L'augmentation de la période de suivi de la zone humide du ruisseau des Chers

3.5. ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS

Les risques d'effets cumulés du projet de centrale photovoltaïque du Grand Guéret sont à étudier principalement avec le projet de plateforme logistique porté par SARL SMCG et situé à environ 2 km du projet de centrale photovoltaïque du Grand Guéret.

L'emplacement de la plateforme logistique est envisagé au niveau de la zone industrielle Cher du Prat au nord de Guéret. Compte tenu de l'existence des différents bâtiments et aménagements depuis de nombreuses années et du contexte anthropisé les enjeux environnementaux apparaissaient relativement limités. Ils concernent principalement la pollution des sols au vu des activités passées du site, la gestion des eaux de ruissellement, le trafic induit par les nouvelles activités ou encore le bruit.

Les effets potentiels induits par la centrale photovoltaïque de Guéret liés à la pollution des sols, au bruit, au trafic et à la gestion des eaux sont jugés faibles à très faibles par la présente étude d'impact. De plus, au vu de la distance (2 km), il n'existe pas d'effets cumulés entre le projet de plateforme logistique et le projet photovoltaïque du Grand Guéret.

3.6. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC L'AFFECTION DES SOLS DEFINIS PAR LE DOCUMENT D'URBANISME OPPOSABLE ET LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le projet est compatible avec :

- Le SCOT du Grand Guéret ;
- Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guéret :
- Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Fiel;
- Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables ;
- Le SRCAE du Limousin ;
- Le PCET de la Creuse ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021;
- Le Contrat de milieu Gartempe.

Décembre 2017
Page 31 sur 33



3.7. METHODOLOGIE, AUTEUR ET DIFFICULTES RENCONTREES

L'étude a été mandatée par EDF EN France et réalisée par le cabinet IDE Environnement.

La méthodologie consiste en une analyse détaillée de l'état actuel du site et de son environnement, réalisée à plusieurs échelles, qui est ensuite confrontée aux caractéristiques des éléments du programme, des phases de chantier jusqu'à sa mise en œuvre effective.

L'analyse de l'état actuel du site et de son environnement a été réalisée à partir d'un recueil de données auprès des administrations, des organismes publics ainsi qu'auprès d'études spécifiques complémentaires et d'enquêtes de terrain.

De plus, des investigations naturalistes de terrain ont permis de caractériser avec davantage de précisions l'état actuel du milieu naturel.

L'identification et l'évaluation des impacts positifs et négatifs, directs et indirects, temporaires ou permanents du projet ont été réalisées par confrontation entre les caractéristiques du projet (emprises, aménagements prévus...) et les enjeux et sensibilités de l'environnement identifiés.

Des mesures afin d'éviter et réduire ces impacts ont alors pu être proposées en concertation avec la maîtrise d'ouvrage. Les modalités de suivi de ces mesures et de leurs effets ont enfin été définies. Dans le respect de la Doctrine nationale sur la séquence « éviter, réduire, compenser » publiée en 2012, aucune mesure compensatoire ne s'est avérée nécessaire dans le cadre de ce projet.

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée pour la réalisation des différentes études et l'élaboration du dossier. Notons cependant que la spécificité de ce projet est liée aux conditions de dépôt des appels d'offre CRE.

Concernant l'étude du milieu naturel, on peut noter que malgré la réalisation de 4 campagnes de terrain, plusieurs périodes du cycle biologique ne sont pas couvertes. Il s'agit notamment de l'hiver et de la fin de l'hiver. En l'absence de campagne ciblée sur ces périodes, les connaissances sur les oiseaux hivernants, les chiroptères hivernants et les amphibiens peuvent être considérées comme partielles. L'analyse des enjeux, des impacts et les mesures mises en place sur ces thématiques sont toutefois jugées pertinentes puisque :

- Amphibiens: l'enjeu a été placé à un niveau maximal. L'ensemble des zones humides favorables à la reproduction des amphibiens sont préservées dans le cadre du projet et une mesure d'accompagnement favorable au développement des populations locales est mise en place;
- Chiroptères: l'intégralité des arbres remarquables a été prise en compte dans l'étude comme s'il s'agissait d'un gîte avéré même s'il n'a été démontré aucune utilisation par les chiroptères. Sur les 18 arbres remarquables identifiés, 17 seront préservés. Pour l'arbre qui sera abattu, le pétitionnaire prévoit une mesure d'accompagnement avec un abattage adapté aux sensibilités des chiroptères;
- Oiseaux hivernants : la valorisation des données bibliographiques permet de compenser l'absence d'inventaire de terrain ciblé sur les oiseaux hivernants.

4. CONCLUSION

EDF EN France a initié le projet de centrale photovoltaïque sur les communes de Guéret et de Saint-Fiel. Le projet retenu s'inscrit pleinement dans les ambitions internationales, européennes, et nationales de production d'énergie par des sources renouvelables.

Conformément aux procédures règlementaires, le projet a fait l'objet d'une étude d'impact. L'objectif de cette étude était de mettre en évidence les enjeux du site et les contraintes et sensibilités environnementales afin de proposer l'implantation la plus cohérente et les éventuelles mesures nécessaires pour éviter, réduire ou à défaut compenser les impacts potentiels du projet sur l'environnement. Des secteurs sensibles (notamment d'un point de vue écologique) ont ainsi été exclus de toute implantation (zones humides, corridor écologique, arbres remarquables) et des mesures de prévention des pollutions accidentelles, de protection de la biodiversité en phase de chantier et d'exploitation et d'intégration paysagère ont été proposées.

Avec la mise en œuvre de ces mesures, les impacts résiduels prévisibles du chantier et de l'exploitation de la centrale photovoltaïques ont pu être évalués à un niveau faible, ce qui valide l'ensemble des efforts engagés par le porteur de projet pour intégrer le développement du projet dans son environnement physique, naturel, paysager et humain.

La bonne prise en compte de l'environnement dans le cadre de la conception et de la réalisation du projet doit permettre d'éviter une procédure de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées.

Décembre 2017 Page 32 sur 33